



AVIS D'INFORMATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet de porter à la connaissance du public le lancement d'un appel à candidature pour l'occupation d'un emplacement avion.

Avis Publié le : 05 juillet 2023

Biens concernés :

Une zone divisible, banalisée et non privative pour le stationnement d'avions dans le hangar Roland Garros de l'Aéroport de Strasbourg :

- Lot 1 : 139 m²
- Lot 6 : 110 m²

Activité : Emplacements réservés à des appareils en état de vol d'un maximum de 10 tonnes et réalisant régulièrement des vols

Durée de la convention : du 01/10/2023 jusqu'au 30/06/2027

Caractéristiques essentielles de l'occupation :

DROIT REEL SANS DROIT REEL

L'entretien de l'emplacement occupé devra être pris en charge par le Titulaire.

Redevances :

En contrepartie de l'autorisation domaniale consentie, le Titulaire s'engagera à verser à SA Aéroport de Strasbourg, des redevances domaniales et des redevances aéronautiques selon les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023 :

Redevance domaniale : Définie en fonction du poids de l'appareil et payable trimestriellement

TARIFS 2023	
MASSE EN TONNES	TRIMESTRE INDIVISIBLE PAR AERONEF EN € HT
Jusqu'à 2 tonnes	498,24
+ de 2 T à 4 T	922,88
+ de 4 T à 6 T	1 315,37
+ de 6 T à 8 T	1 485,02
+ de 8 T à 10 T	1 888,30

En sus, une redevance aéronautique sous forme de forfait sera facturée en fonction du poids de l'appareil. (Tarifs consultables sur le site internet de l'Aéroport)
Les sommes dues à la SA Aéroport de Strasbourg sont assujetties à la TVA au taux en vigueur.

Modalités de participation :

Les propositions des candidats seront exprimées en langue française et en EURO.

Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Les documents suivants seront adressés au candidat sur demande :

- Plan du hangar
- Règlement intérieur du hangar
- Projet de Convention d'occupation temporaire
- Code Bonne Conduite

La demande est à formuler à l'adresse suivante : immobilier@strasbourg.aeroport.fr en précisant la référence suivante : « AMI 2023 Roland Garros »

Les propositions seront transmises au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible.

Il est attendu des candidats intéressés, la présentation d'un dossier constitué des éléments suivants :

1. Un extrait de K bis de moins de 3 mois s'il s'agit d'une société ou d'une pièce d'identité des propriétaires de l'avion
2. Un courrier de candidature portant engagement de l'ensemble des propriétaires d'avion ainsi que la validation des clauses contractuelles.
3. Le certificat d'immatriculation de l'appareil : immatriculation connue au moment de la demande et au nom du candidat ou de la société
4. Un certificat de navigabilité
5. Attestations d'assurances : Responsabilité civile exploitation et/ou professionnelle et assurance dommages, détaillant le montant des garanties suffisantes
6. Le Règlement Intérieur paraphé
7. Le Code de Bonne Conduite paraphé

Le candidat devra également nous adresser un mémoire décrivant notamment :

- les caractéristiques de l'avion (poids, envergure, longueur, caractéristiques géométriques des ailes). Le candidat devra être en mesure de pouvoir accepter les contraintes de positionnement par rapport aux autres appareils ;
- une description de son activité économique s'il s'agit d'une société ou d'une association ; le candidat peut présenter des références et tout élément d'information utile pour garantir les capacités à conduire le projet ;
- le nombre d'heures de vol projetées par an ;
- les mesures environnementales prises par le candidat pour notamment réduire les nuisances sonores ;

La SA Aéroport de Strasbourg Entzheim éliminera les propositions ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt ci-dessous.

Date limite de dépôt des candidatures : 07 août 2023 à 12h00

Adresse de dépôt des candidatures : immobilier@strasbourg.aeroport.fr

Sous la référence « AMI 2023 Roland Garros »

Critères de sélection :

L'autorisation sera attribuée et la convention signée avec le candidat présentant l'offre la plus avantageuse, évaluée sur la base des éléments fournis dans les propositions, et selon les critères suivants :

- 45 % : qualité du projet en lien avec la stratégie de l'Aéroport (type d'activité, utilité sociale du projet pour l'Aéroport et le territoire, optimisation des espaces de stationnement sollicités, ...)
- 30 % : prise en compte des engagements environnementaux (y compris le niveau de bruit de/des aéronefs)
- 25 % : solidité économique et financière de la candidature

Adresse et renseignements :

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Pôle Extra-Aéronautique

RM 221

Route de Strasbourg

67960 ENTZHEIM

Mail : immobilier@strasbourg.aeroport.fr

Référence : « AMI 2023 Roland Garros »